

lettre adressée à M. A. BONNEL
afin qu'elle soit lue au prochain
C.M. le 5/11/94.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Les membres de l'Ass. "Bien Vivre à la Rochette", lors de leur A.G. qui s'est tenue devant le four le 22 août 1994 se sont félicités de l'aménagement du terrain de l'école. Au nom de notre ass., je remercie le C.M. d'avoir pris la décision de réaliser ces travaux. Je vous demande de transmettre nos compliments ~~pour~~ aux employés communaux pour le travail de grande qualité qu'ils ont réalisé notamment pour la réfection du mur de soutènement.

Le 2^e pt que je voudrais aborder est la décision du C.M. d'aménager une déchèterie sur le territoire de la commune. C'est une très bonne décision et nous espérons que cette installation supprimera rapidement les dépôts d'objets divers près des chalets poubelles et les décharges sauvages (au terrefort notamment).

Nous aimerions toutefois attirer l'attention des membres du C.M. sur l'implantation de cette déchetterie. Il semblerait que le site des Teppes ait été retenu.

Si cet emplacement présente des avantages (pas d'habitations proches, terrain facilement accessible), il présente à notre avis plusieurs inconvénients:

- la proximité du réservoir d'eau de la commune qui risque d'être pollué par des fuites d'huile ou d'autres produits toxiques (batteries, bidons percés, etc...).

- le site des Teppes permet aux touristes qui se rendent à la Toussuire de faire une halte. Ils peuvent ainsi apprécier le point de vue unique que l'on a de ce lieu (sur Gavarnie, ses alpages et les sommets du côté Nord, sur Albiès, les Aiguilles au sud, sur le Corbier à l'ouest, etc...).

Implanter une déchetterie à cet endroit risque fort de gêner les promeneurs, et d'être une atteinte à l'environnement alors que l'objet-même d'une déchetterie est de le préserver.

- nous pensons enfin qu'une telle installation doit être un peu cachée, donc qu'elle ne doit pas être implantée trop près de la route.

Compte tenu de toutes ces remarques, nous pensons que le site de la zone artisanale semble plus approprié pour l'implantation de cette déchetterie.

- Nous lui voyons certains avantages :

- emplacement un peu éloigné de la route, donc de la vue des promeneurs et des touristes.

- facilité d'accès, même en hiver, puisque la route de la zone artisanale sera dégagée (gain de temps

pour la commune qui ne dégagera qu'une route au lieu de deux, la zone artisanale et la déchetterie étant placées dans le même lieu.).

- éloignement du réservoir d'eau, ce qui évitera les risques de pollution toujours possibles avec ce type d'installation,

- préservation du ~~site~~ site des toppers qui, à notre avis mérite toute l'attention du conseil municipal quand à son aménagement, car il ~~constitue~~^{offre} un des plus beaux panoramas de la commune. (par exemple, l'implantation de quelques arbres, par petits bosquets ~~par exemple~~, pourrait grandement améliorer la qualité ~~de~~ d'accueil de ce lieu). Espérant avoir été suffisamment clair dans

l'exposé de nos ~~inquiétudes~~^{préoccupations}, et restant à votre entière disposition pour des entrevues éventuelles,

je vous prie de croire, M^r. le Maire, Mesdames et M^s. les C.M., à l'expression de mes sentiments les meilleures.